

**La planète surchauffe et rien ne semble enrayer la hausse globale des températures. Bien que moindre que d'autres, l'impact environnemental des professions de services, comme les notaires, avocats, experts-comptables ou huissiers, n'est pas négligeable. Nombre d'actions simples peuvent être entreprises pour le limiter à l'échelle du collaborateur comme de la structure.**

Temps de lecture : 4'30

Par Anne-Laure Joubaire

Se préoccuper de l'environnement est aujourd'hui devenu une priorité non seulement morale mais aussi économique et réputationnelle, comme le résume bien le concept d'« [écolonomie](#) ». Cela est évidemment important pour les cabinets d'avocats ou d'experts-comptables travaillant dans le secteur environnemental mais pas exclusivement.

Il est en effet **possible de faire du business tout en minimisant son empreinte écologique et en sortir gagnant financièrement** : réduction des factures d'électricité, des coûts des fournitures, amélioration de la santé des collaborateurs ainsi que de l'image de la structure.

Or aujourd'hui force est de constater que malgré tous ces bénéfices, **peu de cabinets/études ont lancé ou communiquent sur leur démarche environnementale**. Pourtant, présenter des actions concrètes est une véritable valeur ajoutée en termes communicationnels, comme démontré par les sites de GF Avocats ou encore d'Alain Bensoussan Avocats. Signalons également la belle initiative menée par la [Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Rennes qui a lancé un concours en 2018](#) pour récompenser les études notariales menant des projets écologiquement ou socialement utiles.

## LES CONSEILS D'ELIOTT ET MARKUS

Avant toute chose, il est nécessaire de **nommer un pilote** en charge de la transformation environnementale. Cela peut être l'office manager, le Chief Happiness Officer ou encore le Responsable Achats et logistique. Celui-ci devra mettre en place un **groupe de travail** formé avec des volontaires et après un bilan des actions déjà entreprises, établir un **plan d'action** en plusieurs phases. Comme tout projet, ce plan devra s'accompagner d'une **phase d'évaluation** avec des objectifs et des indicateurs chiffrés. Cette démarche peut être menée seule ou prendre place dans le cadre d'un bilan carbone ou d'une certification ISO 14001.

Ce plan déclinera les actions à mener selon plusieurs volets :

### REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Afin de mesurer le chemin à parcourir, il convient de connaître les consommations précises du bureau ainsi que les plus gros postes de consommation. Pour cela, le porteur de projet pourra s'appuyer sur la [démarche ISO 50001 et bénéficier d'une aide financière](#). Dans les bureaux, le chauffage peut représenter jusqu'à 50% de la consommation mais d'autres postes moins connus sont également énergivores :

### LES EMAILS

Peu de personnes ont conscience de la consommation énergétique engendrée par les emails. Pourtant, selon l'ADEME l'envoi et le stockage d'emails représente annuellement près de **13,6 tonnes équivalent CO2** pour une entreprise de 100 personnes. Plusieurs méthodes existent pour diminuer son empreinte carbone : réduire au minimum le nombre de personnes mises en copie ; vider régulièrement les boîtes mails et corbeilles ; éviter les PJ trop lourdes et l'impression des mails (un rappel en ce sens peut être inclus dans le bas de chaque mail).

### LA RECHERCHE ET NAVIGATION INTERNET

La facilité des recherches sur Google nous cache leur poids environnemental : selon l'ADEME **chaque internaute produit en moyenne 9.9 kg de CO2** annuellement par ce biais. Encore une fois, il existe des mesures pour alléger la facture : choisir des moteurs de recherches écologiques et efficaces comme [Ecosia](#), qui plante des arbres pour 45 recherches effectuées ; saisir l'URL directement ; mettre les sites les plus fréquentés en favoris ou utiliser des mots clés précis. Par ailleurs il est prouvé que **certain navigateurs**, tels Chrome, **consomment plus que d'autres** comme IE ou Firefox. Avoir peu d'onglets ouverts, vider régulièrement le cache et les cookies permet aussi d'économiser de l'énergie.

### LES FOURNITURES

Il peut être intéressant d'un point de vue économique et écologique d'inclure la performance énergétique dans les critères d'achat en s'aidant des éco-labels. Ceci est valable pour un frigo d'entreprise, tout comme pour les équipements informatiques. En effet, selon

l'ADEME « un ordinateur portable consomme 50 à 80% de moins qu'un ordinateur fixe ».

## L'ELECTRICITE

Diminuer les consommations électriques passe d'abord par la prise de conscience individuelle et l'adoption de certains réflexes :

- Après une heure d'absence, il vaut ainsi mieux éteindre son PC que de le laisser en veille, « *2/3 des consommations des équipements informatiques se produisant en période d'inactivité* » selon l'ADEME. Installer une minuterie et des interrupteurs multiprises peuvent également éviter ce gaspillage : tout chargeur branché continue en effet à utiliser de l'énergie.
- L'entretien et le nettoyage des luminaires, radiateurs, chauffages, frigo permettra de prolonger leur usage et de diminuer leur consommation.
- Aménager intelligemment les bureaux permettra de minimiser les besoins en utilisant au maximum l'éclairage naturel.
- Installer des thermostats programmables permet de régler le chauffage au plus près des besoins actuels.

## EVITER LE GASPILLAGE

Depuis plusieurs décennies, la date du jour de dépassement ne fait que reculer. Située au 1<sup>er</sup> aout en 2018, elle symbolise la date à laquelle l'humanité commence à vivre des ressources terrestres à crédit. Entre obsolescence programmée et épuisement des ressources, la prise de conscience citoyenne s'aiguise de plus en plus avec notamment la montée en puissance du mouvement Zéro Déchet. Des mesures simples peuvent être mises en place en ce sens :

- Remplacer les gobelets jetables par des mugs et gourdes en verre
- Mettre à disposition une fontaine d'eau plate et une gazeuse
- Eviter les capsules de café, non recyclables
- Acheter les fournitures (sucre, café, ...) en gros
- Préférer de la vaisselle lavable ou biodégradable lors des évènements
- Installer des bacs de tri papier/verre/plastique
- Adopter le recyclage systématique pour les cartouches d'encre, ampoules, piles
- Préférer l'abonnement à des revues en ligne plutôt que papier
- Penser à réparer ou donner plutôt que jeter
- Choisir des [équipements durables](#)

Il peut être également intéressant de se pencher sur **l'origine et la composition des fournitures** en optant pour du papier recyclé ou encore un [fournisseur d'électricité verte](#). La [norme ISO20400](#) peut servir de guide à cette démarche.

L'**impression** peut également être optimisée en évitant les imprimantes individuelles, en paramétrant par défaut les imprimantes sur le mode économie, noir et blanc et recto-verso mais aussi en choisissant des **polices écologiques** comme Garamond, Ryman Eco et Ecofont

## PROMOUVOIR LES MODES DE DEPLACEMENT ALTERNATIFS

Souvent négligés dans les plans d'action, les déplacements représentent pourtant « le **premier poste d'émission de gaz à effet de serre des activités de bureau avec 12 millions de tonnes par an** selon l'ADEME ». En effet, hors Paris ou très grandes agglomérations, les collaborateurs utilisent principalement la voiture avec un taux d'occupation faible. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les entreprises de plus de 100 salariés ont dû mettre en place un plan de mobilité. Pour celles de moins de 100 salariés, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- Le [covoiturage](#) et l'autopartage

Ces solutions réduisent les coûts, le stress ainsi que les retards notamment pour les franciliens.

Pour faciliter le recours à cette solution, la structure peut mettre en place une plateforme informatique permettant aux employés de trouver quelqu'un avec qui effectuer le trajet ainsi que des formations à l'éco-conduite.

- **Le vélo**

En plus d'être bon pour la santé et le moral, le vélo est aussi un mode de déplacement non polluant. Encourager vos collaborateurs à l'enfourcher passe par quelques mesures simples comme la mise à disposition d'un espace de parking dédié ; l'achat de vélos d'entreprises laissés à disposition et ouvrant le droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés ; l'aménagement de douches ; le remboursement d'un abonnement à un système tel Velib ; la publicisation des mesures légales telles que l'indemnité kilométrique vélo (0.25 euro/km et cumulable avec les 50% de remboursement de l'abonnement aux transports).

- **Réduire ou compenser les déplacements**

La réduction des déplacements peut passer par une transformation organisationnelle en encourageant le télétravail ou la visioconférence. Si cela est impossible, le business B to B impliquant souvent des longs déplacements, il est toujours possible de [compenser les émissions Co2 par le biais de versements financiers](#).

#### **ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS CITOYENS**

Rien ne se fera sans l'implication de vos collaborateurs tout au long du projet, de sa conception à sa pérennisation. Dès le début du projet, il est essentiel de prendre en compte leurs avis et suggestions via des séances de travail collaboratives ou des sondages. Par la suite, des séances de formation et sensibilisation ludiques seront sans doute nécessaires pour faire prendre conscience à tous de l'importance de la démarche. Cela peut se faire lors de jours/semaines dédiées comme la semaine de réduction des déchets ou celle du développement durable. La [livraison de paniers de légumes](#) au bureau, l'installation d'une boîte de troc ou encore de [potagers intérieurs](#) amélioreront l'ambiance et le cadre de travail.

A chacun de suivre ces conseils comme il l'entend, l'essentiel étant, comme le [colibri de Pierre Rahbi](#), de faire notre part !

---

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

[Eco-responsable au bureau - Guide ADEME](#)